

## - Applicables aux ventes -

Prix de vente	Honoraires d'agence*
Prix inférieur à 350.000 €	8% TTC (avec un minimum forfaitaire de 12.000 € TTC)
Prix supérieur à 350.001 €	5% TTC

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A. à 20%.

\*Valeur à partir du 01/04/2023.

Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir.

Honoraires calculés sur le prix de vente.

## - Applicables aux mandats de recherche -

Prix de vente	Honoraires d'agence
De 1 à 300.000 €	Forfait de 12.000 € TTC
De 310.001 à 600.000 €	Forfait de 15.000 € TTC
Au-dessus de 600.000 €	2,5 % TTC



### HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI 7501 2020 000 45 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de PARIS conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.